

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine qui a eu lieu à **19 h** le **mardi 11 décembre 2018** au 3541, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Lucie Paquette, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **EMBAUCHE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 05.

2018-12-320

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Ginette Gauvin
APPUYÉE DE : Monsieur René Poirier
et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-321

4. EMBAUCHE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le poste de responsable des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT QU'afin de combler ce poste il y a eu appel de candidatures;
CONSIDÉRANT QUE le comité Finances, administration et main d'oeuvre a
procédé à la sélection et aux entrevues préalables à l'embauche;
CONSIDÉRANT QUE les membres du comité recommandent l'embauche de
monsieur Jocelyn Prévost;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Poirier
APPUYÉ DE : Monsieur Bernard Cayer
et

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Jocelyn Prévost au poste de
responsable des travaux publics en date du 3 décembre 2018;
QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale, madame
Lucie Paquette, soient autorisés à signer l'entente de travail de monsieur
Prévost.

Monsieur Jean-Guy Chassé demande le vote

Nom	Titre	Pour	Contre
Gilles Carpentier	Maire		X
Ginette Gauvin	Siège # 1	X	
René Poirier	Siège # 2	X	
Bernard Cayer	Siège # 3	X	
Jean-Guy Chassé	Siège # 4	X	
Pascal Daigneault	Siège # 5	X	
René-Carl Martin	Siège # 6	X	

Le résultat du vote: 6 pour, 1 contre, la résolution est donc acceptée.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-12-322

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Cayer
APPUYÉ DE : Monsieur Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité :

DE lever cette séance à 19 h 22.

M. Gilles Carpentier, maire

**Mme Lucie Paquette, directrice
générale**